

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2007**

Le procès verbal du 08 Décembre 2006 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.

Monsieur Pierre POUPIN est désigné secrétaire de séance.

PROGRAMME IDEAL 79

Monsieur le Président accueille Mme Cécile GROSSET pour une présentation des résultats de l'étude qualitative portant sur les motivations et les freins des Deux-Sévriens en matières de prévention des déchets et de la consommation durable.

Mesdames Elodie STADLER et Angélique LANGLAIS, chargées de mission IDEAL79, feront un point sur l'avancement du programme IDEAL79.

Mme GROSSET, chargée d'études au cabinet « Les Nouveaux Armateurs » précise que les personnes interrogées ont perçu la thématique à 4 niveaux :

- La production de biens de consommations
- Le traitement des déchets
- Le comportement des consommateurs
- L'environnement

Aujourd'hui, les Deux-Sévriens disent faire des efforts de gestion en matière de tri et que pour eux la prévention n'est pas facile à aborder car le consommateur doit changer son comportement.

Les actions que les Deux-Sévriens ont avancées en matière de prévention sont :

- Acheter et consommer différemment
- Réparer ou faire réparer
- Acheter des produits de seconde main plutôt que du neuf
- Stopper la distribution de publicités que du neuf
- Stopper la distribution de publicité dans les boîtes aux lettres
- Utiliser prioritairement du papier de brouillon
- Composter les résidus de cuisine et de jardin

Quelques soit les actions décrites, les habitants du département avancent des motivations le plus souvent écologiques ou financières. Les freins évoqués spontanément sont matériels. La principale difficulté tient dans la sensibilisation des consommateurs à la problématique et à la prise de conscience de la nécessité de modifier leurs comportements de consommation.

Les attentes des citoyens mettent en évidence la quête d'une démarche collective, d'une mobilisation générale face à la problématique des déchets. Ils souhaitent être accompagnés et orientés dans leurs actions pour en garantir l'efficacité.

Mesdames Elodie STADLER et Angélique LANGLAIS, chargées de mission IDEAL79, présentent les actions menées en 2005 et 2006 par thème. (L'intégralité de leur présentation est jointe au présent procès-verbal.)

Pour définir les attentes des habitants du département et créer une dynamique d'acteurs, IDEAL79 dans le cadre de sa mission eu égard au contrat avec la communauté européenne à mener les différentes études qui ont conduit à l'élaboration d'un plan d'actions pour inciter à une consommation durable qui s'appuie sur des actions fortes pour réduire la quantité et la nocivité des déchets résiduels.

Dans un premier temps, pour promouvoir la consommation durable, un guide de l'éco-consommateur, distribué dans le Deux-Sèvres Magazine, donnera des conseils pour choisir des produits ou des services moins impactant sur l'environnement. Ce guide offrira des bons de réductions sur 100 éco-produits et services. Cette opération promotionnelle a été rendue possible grâce à l'implication des grandes et moyennes surfaces du département, des commerçants mais aussi des entreprises d'éco-conception ou de vente de produits naturels. Pour repérer

ces produits dans les magasins, des affiches « stop-rayon » seront disposées pour guider le consommateur. Début de l'opération : le 2 avril 2007 (semaine du développement durable).

D'autre part, une quinzaine de familles a accepté d'être suivie dans leur démarche IDEAL de prévention de la production de déchets. Les heureux gagnants de ce concours se verront offrir pour le 1^{er} prix un voyage dans une ville européenne exemplaire pour sa politique environnementale, 2^{ème} prix, un week-end en France et le 3^{ème} prix un panier garni d'éco-produits.

Expliquer, convaincre, éduquer... C'est une mission essentielle d'IDEAL79. 150 élus du département ont participé à des réunions d'information pour pouvoir à leur tour présenter le programme IDEAL79 dans leur territoire. Dans le prolongement de ces réunions, les agents des collectivités territoriales sont invités à participer aux sessions de sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre de leur travail et en fonction de leurs missions. Les établissements scolaires qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans la démarche et bénéficier d'une intervention du CPIE avec remises à chaque élève du primaire d'un carnet pédagogique et d'un mini jeu et pour les collégiens d'une clé USB chargé d'un mini film pour sensibiliser l'adolescent à la prévention. Pour toucher les habitants au plus près de chez eux, une cinquantaine d'ateliers interactifs sera mise en place autour d'actions d'engagement grâce aux centres socio-culturels, les associations environnementales et les mairies. Les créateurs d'entreprises reçoivent une information spécifique dispensée par le Chambre des métiers.

Toutes les études et les résultats seront en ligne prochainement sur Internet. Une newsletter sera adressée aux membres du comité syndical pour les informer périodiquement.

Monsieur le Président du SMITED invite les membres du comité syndical au lancement de la campagne de communication le 27 mars 2007 à 18h00 à la salle de l'Hélianthe sur la commune de La Crèche.

RECLASSEMENT D'ACTIF & TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMPOSTAGE LEZAY

La création de nouveaux comptes d'amortissement permet de distinguer les biens propres au syndicat de ceux mis à disposition dans le cadre des transferts de compétence.

Aussi, il est proposé d'effectuer les opérations suivantes après intégration des biens transférés par la CC de Lezay selon le tableau ci-après :

	SMITED (M4)			
	débit		crédit	
	compte	montant	compte	montant
Terrain	21718	8 721.44	1027	631 425.23
Unité de compostage	21735	578 084.55		
Manuscopique	21754	42 000.00		
Petit matériel outillage	21788	2 619.24		
Subvention Etat	1027	611 429.65	1311	152 601.47
Subvention Région			1312	104 006.00
Subvention Département 79			1313	218 002.09
Emprunt CRCA			1641	136 820.09
Reconstitution des amortissements	1027	104 560.00	281735	86 712.00
			281754	16 800.00
			281788	1 048.00
Reconstitution des reprises de subventions	13911	22 890.00	1027	71 190.00
	13912	15 600.00		
	13913	32 700.00		

Considérant ce qui précède l'actif syndical est ainsi réparti :

ACTIF NOUVEAU:

désignation			valeur d'achat
Etudes	2031	28031	106 635.36
Logiciels	205	2805	62 577.84
Aménagement de terrains	2121	28121	1 458 843.01
Installations générales	2135	28135	1 175 801.24
Bâtiments	2138	28138	173 603.70
Matériels industriel	2154	28154	202 256.72
Aménagement de terrains MAD	21728	281728	2 054 324.47
Installations générales MAD	21735	281735	1 438 982.23
Matériel industriel	21754	281754	103 356.09
Materiel de transport MAD	21782	281782	524 358.89
Matériels divers	21788	281788	2 619.24
Materiel de transport	2182	28182	340 457.89
Matériel de bureau et informatique	2183	28183	61 707.71
Mobilier	2184	28184	12 731.11
Matériel divers	2188	28188	3 638.20
TOTAL :			7 721 893.70

Le comptable procédera à la régularisation du bilan par modification de la balance d'entrée 2007.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF01

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 février 2007, monsieur le Président demande l'autorisation d'instituer une régie de recette et d'avances auprès du service compostage du Smited. Cette régie fonctionne les jours ouvrables et est installée à Lezay, Plaine du Château. Elle encaisse les produits suivants : Produits de la vente de compost conformément aux tarifs en vigueur votés par l'assemblée ;

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Numéraires et chèques bancaires ou postaux. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie de St Maixent. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000 €. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Le Président du SMITED et le comptable public assignataire de St Maixent l'Ecole sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF02

MODIFICATION DES MONTANTS DE LA REGIE D'AVANCES

Monsieur le Président propose de modifier la régie d'avances constituée le 22 février 2002. Le comptable du trésor assignataire a rendu un avis conforme le 19 février 2007 pour consentir au régisseur une avance de 1000 €. Une avance complémentaire pourra être consentie pour permettre de satisfaire à des besoins ponctuels et de courte durée dans la limite de 2000 €.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF03

TARIFS COMPOST

Dans le cadre de la gestion des installations de compostage, il convient en complément la constitution d'une régie de recettes de fixer les tarifs de vente du compost produit par les installations de Lezay, dans un premier temps. Il en sera de même lorsque le Smited exploitera la plate forme de Ste Eanne.

Les tarifs de vente du compost applicables au site de Lezay sont les suivants :

Compost vrac 0/10 :	17,06 € HT le m3
Compost vrac 0/30 :	11,37 € HT le m3
Paillage vrac :	4,74 € HT le m3
Sac de 50l :	2,84 € HT le sac

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF04

FRAIS D'ADMISSION DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE LA LOGE

Dans le cadre de l'amortissement de la plate forme de stockage de déchets verts sur le site de La Loge il convient d'intégrer une participation aux investissements aux utilisateurs de la plateforme en les intégrant aux coûts de prestation de compostage.

La part d'amortissement des équipements majorés des frais financiers s'élève à 3,30 € HT/tonne de déchets verts entrants. Cette part est calculée sur la base de 4500 tonnes par an d'intrants.

Il est proposé d'intégrer cette quote-part aux tarifs de compostage applicables au gisement transitant par la plate forme de stockage de déchets verts de La Loge.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF05

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le président propose au comité syndical l'admission en non valeur d'un ensemble de titres non honorés depuis 2001 pour une somme totale de 466.86 Euros émis à l'encontre de M. Villy 228.85 € en 2002 et la SARL Plaphonie 219.84 € en 2004 pour lesquels les liquidations judiciaires prononcées ne permettent pas de mettre en recouvrement ces sommes et Aubert Claude pour un montant de 7.50 € en 2005 pour lesquels le seuil de poursuite est supérieur à la somme à recouvrer par le débiteur.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF06

DECISION MODIFICATIVE N°1

Pour permettre les écritures comptables de transfert d'actif, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants par décision modificative n°1 selon la répartition suivante :

Numéros des comptes		Montant	
Dépense	Recette	Dépense	Recette:
1027		716 500.00	
139		72 140.00	
217		683 700.00	
	1027		702 790.00
	13		474 900.00
	16		137 850.00
	28		156 800.00
6611		950.00	
777			50.00
771			900.00
Total		1 473 290.00	1 473 290.00

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 230207-AF07

Mr BERNIER rappelle que depuis 10 ans le département des Deux-Sèvres n'a toujours pas suffisamment de capacité de stockage public. Il admet que le centre de tri mécano biologique est utile mais que sans centre de stockage le centre de tri mécano biologique n'est qu'un maillon : le SMITED n'ayant pas de solution globale alors que le privé a trouvé un centre de stockage dans le département. Il demande des explications sur l'augmentation de 9% du coût de traitement des déchets 2007 alors que les excédents de fonctionnement de 2006 devraient servir à moins augmenter le prix du traitement. Mme REGNIER est inquiète sur l'augmentation 2008 à venir si le raisonnement des tarifs 2007 est maintenu.

Mr le Président rappelle que le choix stratégique du SMITED a été de réaliser en premier lieu le centre de tri mécano biologique pour trier, préparer et valoriser les déchets ménagers ultimes opérant ainsi une réduction massive et volumique. Il se trouve que parallèlement la SITA a ouvert un centre de stockage sur la commune d'Amailloux. Il rappelle que les excédents de fonctionnement sont liés au fait que le centre de La Loge a réceptionné plus de déchets que ce que les estimations ayant servi de base au calcul du budget 2006. La justification et l'utilisation de l'excédent seront présentées au bureau syndical.

MARCHES ATTRIBUES EN 2006

Au cours de l'exercice 2006 plusieurs marchés ont été passés avec une entreprise ou un fournisseur, ils concernent :

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2006				4000 € HT < Seuil <90000 € HT	
Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
16/12/05	Entretien torchère	3	MAPA 2	Moine Olivier	19 470.00
05/01/06	Compostage SMPT	6	MAPA 2	LCE 49	39 842.00
31/01/06	Entretien pneumatiques	3	MAPA 2	Chouteau Niort 79	9 390.24
31/01/06	Gas oil transport	3	MAPA 3	Worex 79	84 661.00
10/02/06	FOD La Loge	2	MAPA 2	Chapus produits pétrolier 86	18 120.00
09/03/06	Location compacteur	1	MAPA 3	ECOLOMAT 94	84 984.00
29/03/06	Compostage CC plaine courance	1	MAPA 2	SMC 79	20 000.00
31/03/06	Travaux terrassement La Loge	4	MAPA 3	PELLETIER 79	81 690.00
19/04/06	Film vidéo sur filière	2	MAPA 2	MEDIA CINE 79	16 400.00
02/05/06	Caissons 33 m3	3	MAPA 2	SDEC 79	19 400.00
12/06/06	Deux véhicules de service	3	MAPA 2	AUTOMOBILIS PEUGEOT 79	21 600.00
30/06/06	Coordination SPS La Loge II	3	MAPA 1	OUEST COORDINATION 79	2 236.00
30/06/06	Maîtrise d'œuvre	2	MAPA 2	SAFEGE 33	28 000.00
29/08/06	Travaux voirie La Loge	4	MAPA 3	SARL PELLETIER 79	45 062.65
01/10/06	Pelle à pneus	1	MAPA 2	M3 85	39 700.00
16/10/06	Station de lavage véhicules	4	MAPA 2	BARRAUD 79	7 779.11
26/10/06	Signalétique La Loge	2	MAPA 2	GRAPHIC APPLICATION 79	9 977.40
09/11/06	Terrassement Casier La Loge 2007	2	MAPA 4	SARL PELLETIER 79	55 879.20
09/11/06	Etanchéité Casier La Loge 2007	4	MAPA 4	BHD 86	33 095.00
12/12/06	Démontage extension réseau biogaz	1	MAPA 2	SODAF GEO	50 000.00

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2006			90 000 € HT < Seuil < 230 000 € HT		
Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
30/11/06	Deux Véhicules porteur 26t lot1	4	MAPA 4	BERNIS 79	128 120.00
30/11/06	Deux bras de levage pour caissons lot 2	4	MAPA 4	CIN 79	25 200.00

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2006			230 000 € HT < Seuil		
Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
1-juil.-05	Traitement déchets 2006-2007	AO Ouvert	Prestation	SITA Centre Ouest	2 700 000.00
3-mars	Fouille archéologiques	AO Ouvert	Travaux	INRAP (75)	399 666.26
2-oct.	Travaux de terrassement	AO Ouvert	Travaux	GTM (49)	584 826.00
2-oct.	Etanchéité	AO Ouvert	Travaux	SODAF GEO (85)	242 273.40

Le comité syndical est informé.

Délibération ASDel 230207-MP01

MARCHES ATTRIBUES EN 2007

Depuis le début de l'exercice 2007 plusieurs marchés ont été passés avec une entreprise ou un fournisseur, ils concernent :

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2007			4000 € HT < Seuil < 90000 € HT			
N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
2007.001	02/01/07	Compostage des déchets verts SMPT	5	MAPA 2	LCE	40 600.00
2007.001	02/01/07	Compostage des déchets verts Parthenay, Val de Thouet et Thénézay	4	MAPA 2	LOCA RECUPER	18 408.00
2007.002	23/11/06	Location d'un chargeur sur chenilles pour le complexe de La Loge		MAPA 2	SAS ECOLOMAT	17 180.00
2007.004	01/02/07	Entretien pneumatiques	2	MAPA 2	SAS CHOUTEAU PNEUS	11 965.00
2007.008	25/01/07	Fourniture de fuel domestique CSDU de La Loge	2	MAPA 2	CHAPUS	50 000.00
2007.009	01/02/07	Compostage des déchets verts Sictom de Coulonges Champdeniers		MAPA 2	SMC	20 000.00
2007.014	01/01/06	Analyses Biogaz et fumées de torchère	1	MAPA 2	APAVE	6 140.00

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2007			90 000 € HT < Seuil < 230 000 € HT			
N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
2007.003	24/01/07	Fourniture de Gazole 2007	4	MAPA 4	FALLOURD	100 000.00

Le comité syndical est informé.

Délibération ASDel 230207-MP02

TRAITEMENT DES DECHETS 2007

Complément au marché en cours

Par délibération en date du 8 décembre 2006, l'assemblée syndicale avait attribué le marché à la Sté Véolia pour le traitement complémentaire de 20 000 tonnes de déchets sur l'exercice 2007.

Un recours introduit par la Sté SITA pour vice de procédure à conduit le Président à classer la consultation sans suite et à relancer une nouvelle procédure qui est en cours.

Les candidats ont été informés de ce classement sans suite et des motifs ayant conduit à cette prise de décision.

Le Président informe l'assemblée que le nouvel appel d'offres couvrira les besoins complémentaires de 2007 mais aussi la totalité des besoins de 2008, 2009 et 2010. Le quantitatif sera établi en fonction des capacités d'accueil du site de La Loge et de la date de mise en service prévisionnel du centre de Tri Mécano Biologique de Champdeniers.

Le comité syndical est informé.

REGIME D'ASTREINTES

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la gestion des installations techniques du Smited et notamment en cas d'incident survenant en période non ouvrable, il a été décidé de mettre en place un service d'astreintes les week-ends et jours fériés. Cette proposition fait l'objet d'un rapport remis à la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion des Deux Sèvres.

Le Président sollicite l'accord du comité syndical pour mettre en place effectivement le service d'astreintes sur les installations sensibles conformément au rapport présenté.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel230207-AA01

CREATION DE POSTES

Lors de la reprise des installations techniques de compostage de Ste-Eanne, les agents en poste seront mutés vers le SMITED. Il convient donc d'ouvrir les postes correspondants.

Il s'agit d'ouvrir les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise
- un agent technique
- un agent des services techniques

Depuis décembre 2006 un agent administratif sur service intérimaire du centre de gestion renforce la structure administrative du syndicat. Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint administratif puis de pouvoir ce poste compte tenu de l'augmentation d'activité du syndicat.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel230207-AA02

AVENANT AU PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS DU SMC COMPETENCE TRANSFERT TRANSPORT

Dans le cadre de la reprise des installations de transfert des déchets de Ste-Eanne, un tractopelle figurait sur la liste des biens transférables mais n'avait pas été pris en compte dans l'état de l'actif.

Le président sollicite l'accord du comité syndical pour signer un avenant au procès verbal de transfert des biens afin de prendre en compte cet équipement au niveau de l'actif du Smited.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel230207-AA03

FILIERE D3E

COMPETENCE OPTIONNELLE & CONVENTION

L'agrément de plusieurs entreprises de collecte et traitement des déchets et équipements électriques et électroniques va permettre aux collectivités qui ont en charge la collecte, de bénéficier d'aides financières pour l'organisation de la collecte sélective de ces déchets sur des points de regroupement.

Une enquête réalisée par le SMITED auprès de ses adhérents permet d'avoir une vision globale de la gestion actuelle et permet de dessiner un schéma global visant à rapprocher les opérateurs autour de points de collecte optimisés leurs permettant d'obtenir ainsi les meilleurs performances techniques et soutiens financiers.

Aussi, la présentation des différents opérateurs agréés apporte un certain nombre d'éclaircissement devant conduire chaque membre du SMITED à choisir un opérateur avant le 15 mars 2007 et contractualiser avec lui avant cette date pour prétendre à des indemnités compensatoires rétroactives (15 août 2006-15 mars 2007) sur les opérations de collectes et traitement des D3E menées par la collectivité.

Après débat, le Syndicat du Val de Loire et le Syndicat du Pays Thouarsais ayant formulé le souhait de souscrire pour leur compte un contrat avec l'Eco organisme de leur choix, le Président propose à l'assemblée de signer un contrat dit de « regroupement » au bénéfice des autres collectivités qui le souhaitent et ce, conformément aux statuts qui régissent le SMITED et notamment son article 3 qui offre la possibilité d'opérer dans le cadre de compétence optionnelles.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la signature avec un Eco organisme agréé pour la gestion des D3E (Déchets & Equipements Electriques et Electroniques des ménages) pour le compte des seuls membres intéressés par une gestion regroupée de la convention dans le cadre d'une compétence optionnelle à créer.

DECISION :

Après débat et vote de l'assemblée, sur 39 votants,

5 s'abstiennent.

Et,

34 s'expriment favorablement pour la signature d'une convention avec l'OCAD3E, organisme de coordination de la gestion des D3E, dans le cadre d'une compétence optionnelle ainsi créée portant la dénomination : « Gestion d'un contrat de regroupement des D3E »,

L'article 3 des statuts du syndicat est donc complété par la compétence optionnelle suivante :

« Gestion d'un contrat de regroupement des D3E »,

Le Président est mandaté pour signer la convention avec l'OCAD3E et toutes pièces afférentes pour le compte des collectivités qui donneront mandat au Smited sur cette compétence optionnelle.

Délibération ASDel230207-AT02

INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE STE EANNE

Le comité syndical a décidé de la reprise de la compétence compostage.

En décembre 2006, l'assemblée syndicale du SMC a émis un avis favorable à la reprise effective de l'installation de compostage gérée par lui.

Compte tenu de l'importance de l'installation, des délais nécessaires à la finalisation des actes de constat de transfert, il est proposé au comité syndical de transférer ces installations au 1^{er} juillet 2007.

Le comité syndical autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce transfert.

Délibération ASDel230207-At01

TRI MECANO BIOLOGIQUE

Monsieur le Président informe que l'arrêté d'autorisation d'exploiter le centre de tri mécano biologique a été délivré le 19 décembre 2006.

Deux réunions de calage des travaux ont été tenues à Champdeniers avec l'entreprise mandataire.

Il présente le planning d'exécution des travaux :

- Ouverture du chantier : 15 / 02 / 2007
- Début effectif des travaux : 26 / 02 / 2007
- Gros œuvre: 15 / 04 / 2007
- Charpente : 01 / 09 / 2007
- Equipements: 01 / 10 / 2007
- Mise en service essai: 01 / 09 / 2008
- Réception : 01 / 02 / 2009

Le comité syndical est informé.

TRANSFERTS

La communauté Cœur de Bocage a fait une proposition de vente de terrains pour l'aménagement d'un centre de transfert à usage du Syndicat du Val de Loire. Par ailleurs, l'ancien site de transfert de La Faye Bretignolles anciennement exploité par la Sté Top Ouest pourrait être exploité par le SMITED dans des conditions à définir avec le propriétaire actuel. La création d'un quai de transfert mobile sur le secteur de Parthenay mérite également une étude plus approfondie afin d'en évaluer l'intérêt et l'impact financier. Le Président informe l'assemblée de ces différents projets et propose de présenter le résultat d'une étude en cours lors du prochain comité syndical pour qu'une décision soit prise en conséquence. Il nous faut en effet préparer d'ores et déjà l'organisation des transferts et transport qui seront à mettre en place à l'ouverture du centre de tri mécano biologique (second semestre 2008).

Le comité syndical est informé.

Délibération ASDel230207-AT03

ACTIVITE DE BROYAGE DE DECHETS

Un appel d'offres a été lancé en vue d'acquérir un matériel de broyage lent destiné à préparer les tout venants de déchetterie avant stockage et les déchets de bois avant valorisation.

Les opérations de broyage des tout venants auront pour effet d'extraire des métaux d'une part et de rendre aisée la mise en œuvre sur site de stockage. La préparation des tout venants par broyage évitera également la location annuelle d'un compacteur à déchets comme c'est le cas actuellement.

Le matériel mobile pourra intervenir sur les secteurs Nord Centre et Sud du département ; le broyage à proximité des lieux de production étant générateur d'économie de transport.

Cette activité doit être déclarée au titre des activités relevant des installations classées.

Le Président sollicite d'ores et déjà l'accord du comité syndical pour engager les démarches administratives déclaratives relevant de cette activité.

Le comité syndical adopte.

Délibération ASDel230207-AT04

COMPLEXE DE LA LOGE I, II, III

La Loge I

Le rechargement des casiers antérieurement exploités a permis le traitement de 9000 tonnes supplémentaires en 2006 sur le site et prolonge de 6 mois sa durée de vie.

En 2007, la capacité restante est de 25000 tonnes. Le besoin de traitement extérieur sera voisin de 48000 tonnes pour satisfaire au besoin. L'économie réalisée permettra de lisser les coûts 2008 car le déficit de capacité publique de stockage sera alors de 60000 tonnes soit 83% du gisement.

Une étude de valorisation du biogaz est en cours ainsi qu'une étude de réhabilitation du site en phase finale.

La loge II

Les travaux du nouveau centre de stockage sont interrompus depuis décembre pour cause d'intempéries. La livraison prévue pour avril sera différée à juin.

Une étude de réhabilitation de la ferme Hay en est cours.

La loge III

Les travaux de construction du quai de transfert, de la déchetterie, de la station de lavage et de l'aire d'accueil sont achevés.

La mise en service du nouveau plan de circulation ainsi que le protocole de contrôle des entrées est en place depuis le 1^{er} janvier 2007.

Une consultation est en cours pour la réhabilitation en locaux sociaux du pavillon Raveneau ainsi que pour l'aménagement paysager Tranche 3.

Les élus demandent qu'une visite du site soit organisée. Mr le Président propose d'organiser le prochain comité syndical dans les locaux du Pays Thouarsais qui acceptent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Pierre POUPIN

• • •